BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION D'AMPUS

Villages de Caractère du Var®

CONSEIL NATIONAL Village Fleuri DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

N° 16- Avril 2018

Ampus, authentique par nature

Hugues Martin
Maire d'Ampus

Madame, Monsieur, Chers Amis,

Voici le nouveau bulletin municipal.

Ce nouveau numéro fait une large part à l'état de nos finances communales, saines et devenues suffisantes pour nous permettre de réaliser des investissements. Tous ces termes, tous ces chiffres, ces tableaux peuvent paraître assez rébarbatifs pour certains d'entre vous. Mais je vous dois la clarté sur l'état des finances communales et je ne peux pas me dispenser de vous en informer. La réunion publique qui se déroulera le vendredi 18 mai à 18h30 en la Salle Maurice Michel sera pour vous l'occasion de poser toutes les questions à ce sujet et pour la Municipalité d'expliquer ses choix.

Vous le constaterez, malgré les réductions drastiques des dotations de l'Etat, et grâce à une saine gestion des dépenses de fonctionnement, nous pouvons investir dans les projets qui nous tiennent à cœur , et qui vous tiennent à cœur. Parmi ceux-ci, le réfectoire scolaire dont les études ont commencé il y a plus d'un an et dont les travaux devraient débuter courant 2018. Notons également la dernière tranche de la réfection des canalisations d'eau potable de Lentier, la création de deux appartements que j'ose à peine évoquer, tant les difficultés rencontrées depuis plusieurs années sont nombreuses.

Et puis, l'aménagement des abords de la Salle Maurice Michel avec la création d'un théâtre de verdure. Un autre gros chantier consiste en l'effacement des réseaux de la RD 2149, entre la déviation nord et le cimetière avec extension du réseau d'assainissement.

Pour la réalisation de tous ces travaux, nous sommes aidés financièrement par le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'Etat au travers de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, la Communauté d'Agglomération Dracénoise, l'Agence de l'Eau. Leur soutien nous est indispensable.

La Municipalité se doit d'avoir une vision globale pour le mieux vivre à Ampus. Culture, animations, développement économique, tourisme, attractivité de la commune, équipements structurants, les projets sont nombreux, parfois coûteux, toujours longs à réaliser…. Encore beaucoup de chemin reste à parcourir.

En ce qui concerne les taux des impôts locaux, ils demeurent inchangés en 2018 et le seront également en 2019.

Ce bulletin vous informe également sur les manifestations festives, culturelles, récréatives, sportives, qui se dérouleront tout au long de l'année. La liste est longue. Nos associations sont dynamiques pour le plaisir de tous.

Bien cordialement,

Hugues MARTIN

Maire d'AMPUS

A la demande de la Municipalité, une borne, prochainement en service, a été installée sur le parking du Boulevard Clémenceau. Cet équipement s'inscrit dans le projet de déploiement de 110 bornes de recharge pour véhicules électriques dans le Var. Ces bornes sont mises à disposition des utilisateurs de véhicules électriques. Ce projet est piloté par le SYMIELECVAR qui prend en charge la gestion complète du Réseau Mouv'Elec Var.

- Construction et mise en service
- Maintenance et dépannage assurés par une société spécialisée
- Supervision et accessibilité des bornes par tous les utilisateurs
- Paiement des charges par les usagers.

Chargement des véhicules

Chaque borne est équipée de **2 points de charge** de 11 KW permettant le branchement de 2 véhicules en même temps. Le chargement s'effectuera au moyen d'un badge avec abonnement ou bien par un système de paiement sans contact carte bleue ou smartphone.

Mouv'ElecVar est soutenu par le programme des Investissements d'Avenir opéré par l'ADEME.

COMMENT CA MARCHE? Rendez vous sur le site du SYMIELECVAR, www.symielecvar.fr, pour visionner le film sur les bornes Mouv'Elec Var en cliquant sur « Les bornes de recharge comment ça marche? »

Rejoignez le réseau de prises de recharge de véhicules électriques en vous connectant sur le site www.mouvelecvar.orios-infos.com **Contact communication** : ly.nguyen@symielecvar.fr

LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018

Dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2018

Charges de personnel	***423550***
Charges à caractère général	***244000***
Autres	***82350***
Virement à la Section d'Investissement	***117859***
Excédent	***93964***
TOTAL	***961723***

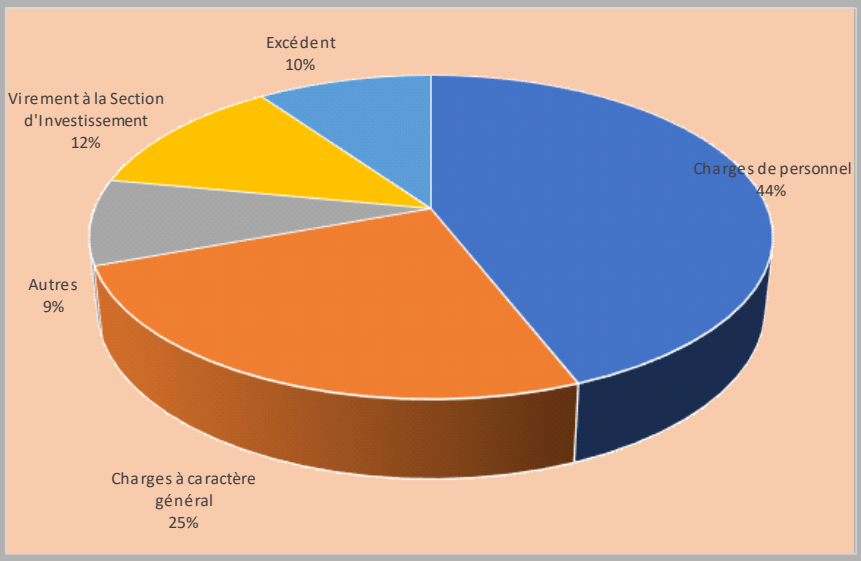

Recettes de fonctionnement prévisionnelles 2018

Résultat antérieur reporté	***120213***
Produits des services	***20200***
Impôts et taxes	***473488***
Dotations	***262322***
Autres produits	***40500***
Atténuation charges	***45000***
TOTAL	**961723**

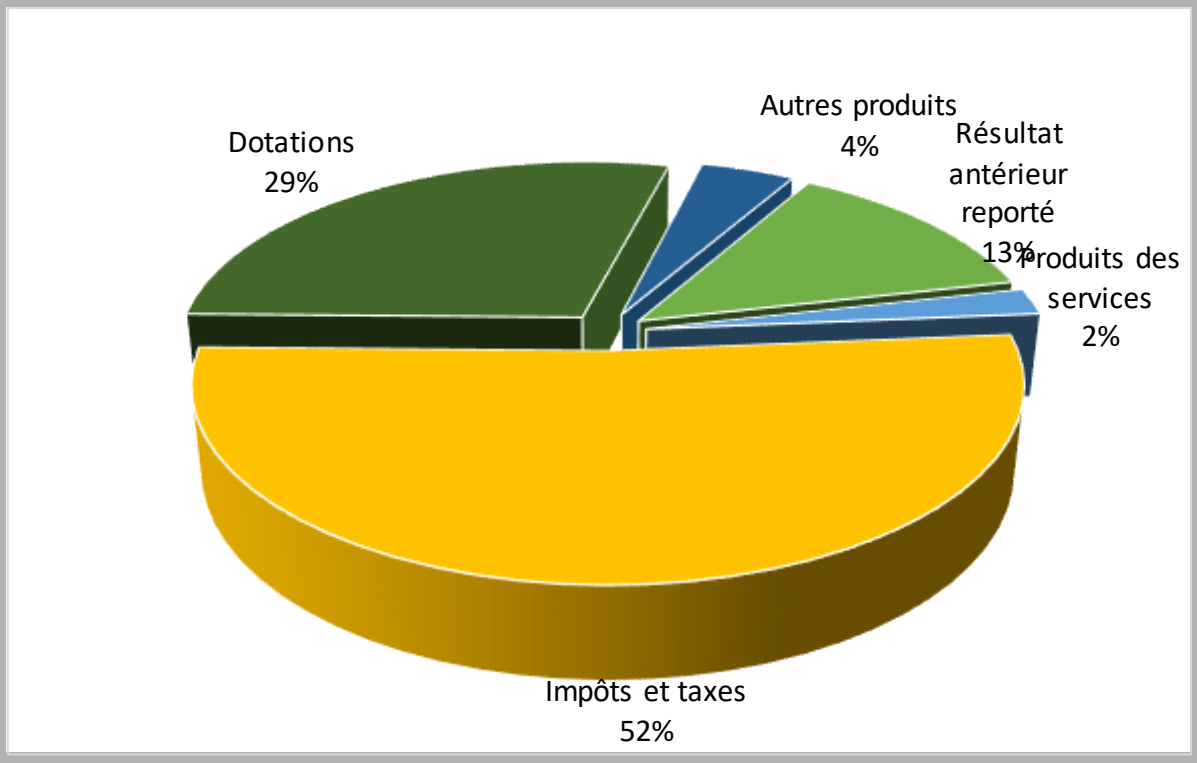

EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DE L'ETAT

ET DE LA POPULATION DGF DE 2013 A 2017

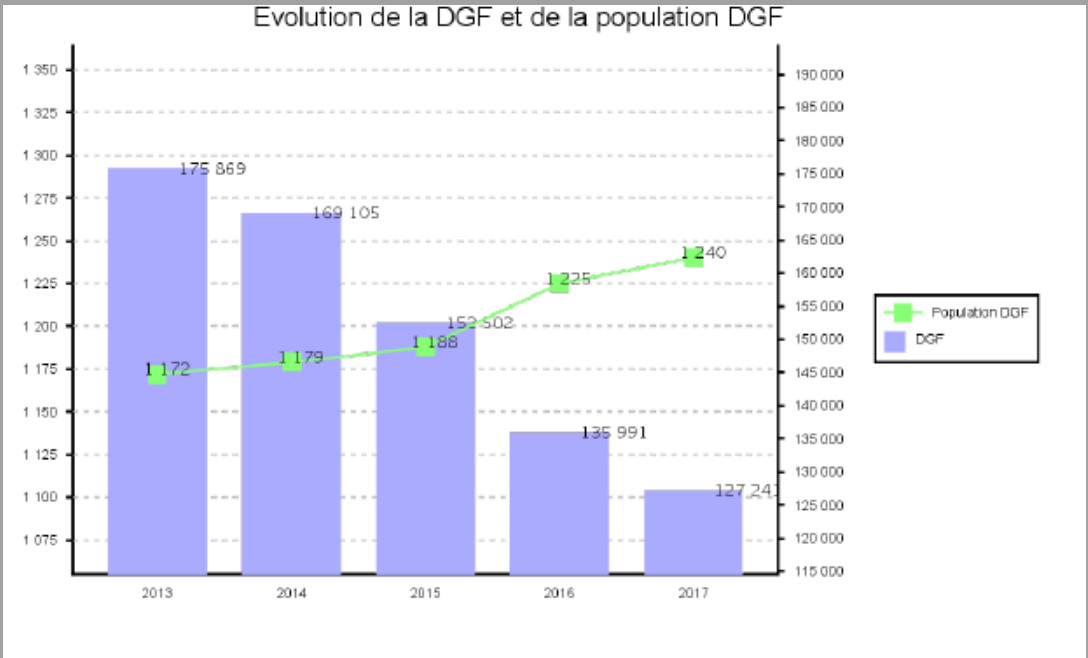

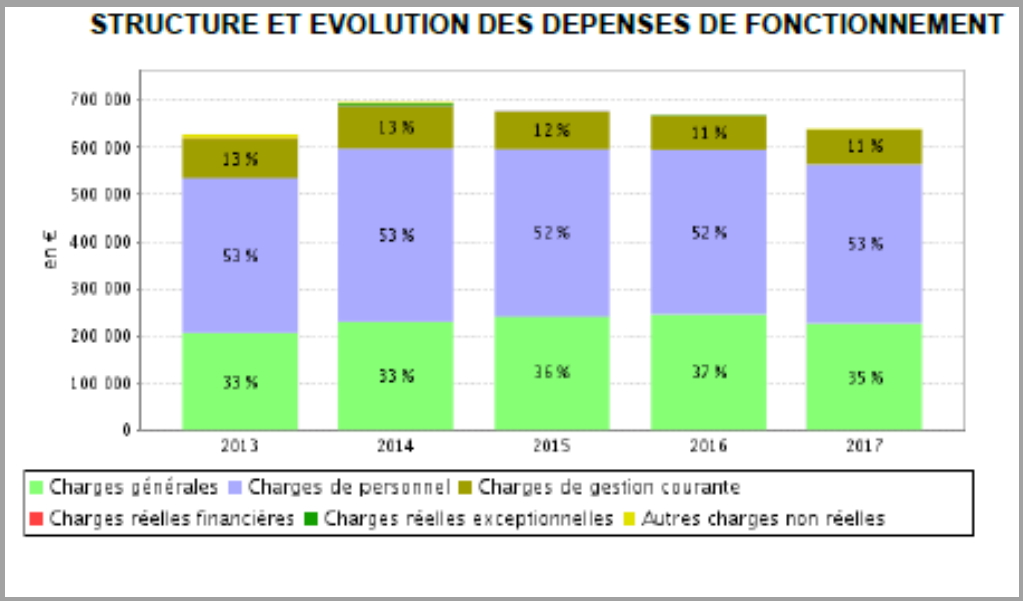

REPERES

	2017			
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
En €/hab	Commune	Département	Région	National
Charges générales	234	250	334	192
Charges de personnel	351	426	471	267
Charges de gestion courante	75	112	150	111
Charges réelles financières	0	17	54	21
Charges réelles exceptionnelles	0	5	9	3

Strate de référence :

Population : 962

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2017	
Charges générales	76,67 %
Charges de personnel	93,59 %
Charges de gestion courante	88,32 %
Charges réelles financières	0,00 %

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

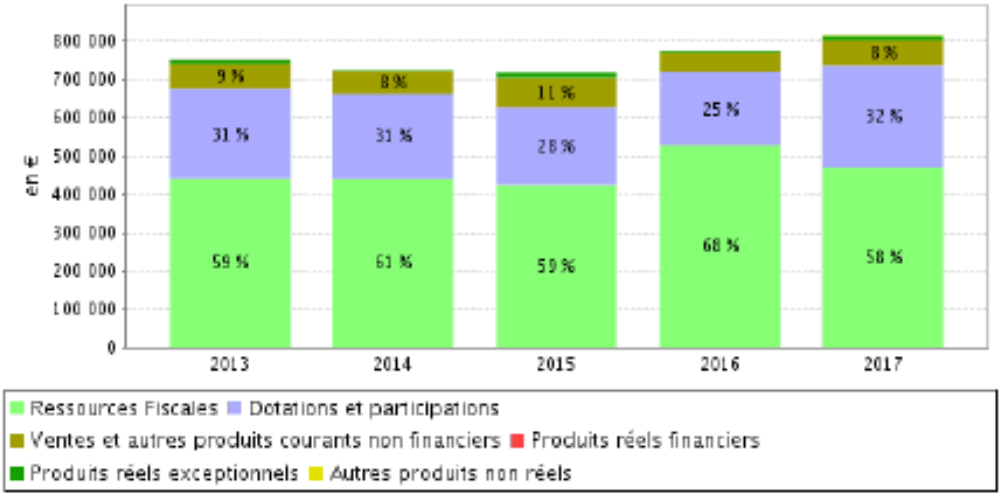

REPERES

	2017			
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
En €/hab	Commune	Département	Région	National
Ressources Fiscales	489	590	722	426
Dotations et participations	274	192	221	204
Ventes et autres produits courants non financiers	69	132	209	103
Produits réels financiers	0	0	25	1
Produits réels exceptionnels	12	15	13	8

Strate de référence :

Population : 962

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2017	
Ressources Fiscales	102,25 %
Dotations et participations	100,00 %
Produits courants	106,48 %
Produits financiers	0,00 %

L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

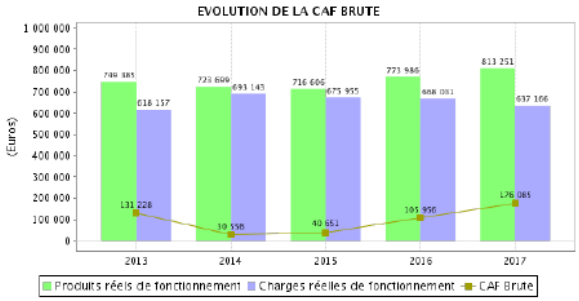

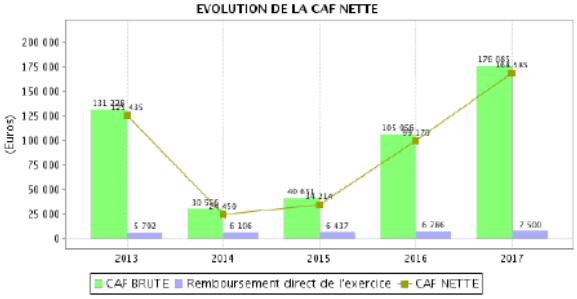

La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

LES IMPOTS LOCAUX

Le Conseil Municipal du 10.04.2018 a voté la stabilité des impôts locaux. Les taux appliqués sont les suivants:

Taxe d'habitation: 10,45 % — Foncier bâti: 18,20 % — Foncier non bâti: 47,80 %

Ces taux sont à comparer aux taux moyens national et départemental.

COMMUNE : 003 AMPUS
ARRONDISSEMENT : 83 DRAGUIGNAN
TRESORERIE SPL : TRESORERIE DRAGUIGNAN MUNICIPA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 COM (1)
TAUX FDL 2018

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

I – RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2017 (1)	Taux d'imposition communaux de 2017 (2)	Taux d'imposition plafonnés 2018 (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 (4)	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) (5)
Taxe d'habitation	1 640 800	10,45	>>>	1 674 000	174 933
Taxe foncière (bâti)	1 078 034	18,20	>>>	1 117 000	203 294
Taxe foncière (non bâti)	33 131	47,80	>>>	33 100	15 822
CFE			>>>		0
				Total :	394 049
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : (4)	>>>				
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : (4b)	>>>				

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2018 (5)

Produit nécessaire à l'équilibre du budget (6)	- Total allocations compensatrices (13)	- Produit taxe additionnelle FNB (7)	- Produit des IFER (8)	- Produit de la CVAE (9)	- TASCOM (10)	- DCRTP (11)
	15 109					

- Versement GIR (11) + Prélèvement GIR (11) = Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) + Produit attendu de la majoration (4b) TH des résidences secondaires

2. CALCUL DES TAUX 2018 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.6) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2017 (col.2 ou 3) (6)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (12) (7)	Taux de référence 2018 (col.6 x col.8) (9)	3. TAUX VOTES (12) (10)	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 (6) (11)	Produit correspondant (col.10 x col.11) (12)
Taxe d'habitation	10,45	Produit attendu / Produit à taux constants (8 décimales) = 394 049			1 674 000	
Taxe foncière (bâti)	18,20				1 117 000	
Taxe foncière (non bâti)	47,80				33 100	
CFE	>>>					
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2018 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :					Produit fiscal attendu	

A TOULON, le
Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
Pascal ROTHE
le 20 MARS 2018

Le préfet, le

A , le
Le maire,

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

COMMUNE : 003 AMPUS
ARRONDISSEMENT : 83 DRAGUIGNAN
TRESORERIE SPL : TRESORERIE DRAGUIGNAN MUNICIPA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 COM (2)
TAUX FDL 2018

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)

Taxe d'habitation :	13 321
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	296
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
Taxe foncière (non bâti) :	1 492
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	0
b. Réduction des bases des créations d'établissements	0
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Autres allocations	
Dotation pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES (14)

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	6 526

3. CVAE (15)

a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrevée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFER (8)

Eoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (16)

	Taux moyens communaux de 2017, au niveau national (13)	Taux moyens communaux de 2017, au niveau départemental (14)	Taux plafonds 2018 (15)	Taux 2017 des EPCI (16)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2018 (col.15 – col.16) (17)
Taxe d'habitation	24,47	23,94	61,18	7,22000	53,96
Taxe foncière (bâti)	21,00	23,69	59,23	2,50000	56,73
Taxe foncière (non bâti)	49,46	71,25	178,13	3,89000	174,24
CFE	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)

Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale
>>>	>>>
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2017 : national / communal	
>>>	>>>

Taux de CFE perçue en 2017 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique : 28,30

DIMINUTION SANS LIEN (18)

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée :
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés :

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

LES INVESTISSEMENTS (Budget Principal et budget Eau & Assainissement 2018 confondus)

La liste ci-après reprend des investissements dont les financements ont été ont été budgétés en 2017 (ou précédemment en ce qui concerne les logements de la Rue Rompecul) mais qui ne verront le jour qu'en 2018 ainsi que les investissements votés au budget primitif 2018 dont la réalisation s'échelonnera sur 2018 et 2019. Les montants sont indiqués en TTC

.

- **Rénovation des deux appartements de le Rue Rompecul: 216.000**
- **Aménagements des abords de la salle Maurice Michel (Jeux pour enfants—Jardin paysager—Théâtre de verdure 120.000**
- **Effacement des réseaux RD 2149 115.800**
- **Extension assainissement RD 2149 153.600**
- **Construction d'un réfectoire scolaire et restructuration Ecole: (projet revu en 2017) 658.211**
- **Travaux de bâtiment: 43.119**
- **Schéma d'accessibilité (programme 2018): 24.672**
- **Signalétique commerciale: 26.400**
- **Remplacement des canalisations d'eau potable de Lentier:(3ème et dernière tranche) (travaux en cours) 126.500**
- **Réfection des escaliers de l'Eglise: 8106**
- **Forage de secours Ravel 48.000**

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS (Budget Principal et budget Eau & Assainissement 2018 confondus)

CONSEIL DEPARTEMENTAL: Subventions 2016 et 2017 pour Ecole: 200.000

CONSEIL DEPARTEMENTAL: Subventions 2018 : (Assainissement et enfouissement réseaux RD 2149) 155.000

CONSEIL REGIONAL: Subvention 2017 Réfectoire scolaire: 105.213

CONSEIL REGIONAL: Aménagements Abords Salle M.Michel : 19.234

CONSEIL REGIONAL: Signalétique commerciale: 12.000

CONSEIL REGIONAL: Travaux de bâtiment: 12.000

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE: Habitat 90.000

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE: Schéma d'accessibilité sur programme 2018: 10.280

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE: Abords de la Salle Maurice Michel: 40.383

ETAT: DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX: Réfectoire: 133.600

ETAT: DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX: Enfouissement réseaux RD 2149: 35.000

ETAT: DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX: Assainissement RD 2149: 51.000

COMMUNE: AUTOFINANCEMENT: 218.162

COMMUNE: TVA à récupérer: 275.837

EMPRUNTS: 190.000

UN NOUVEAU SERVICE GRATUIT POUR AMELIORER VOTRE HABITAT

Depuis le 1er janvier 2018, et sur l'ensemble des communes de son territoire, la Communauté d'Agglomération Dracénoise vous conseille et vous accompagne dans votre projet d'amélioration de votre logement.
Que vous soyez (co)propriétaire d'un logement que vous occupez ou que vous louez sur Ampus (centre ancien et hameaux), n'hésitez plus, c'est le moment d'en profiter !

La CAD et ses partenaires *(ANAH, Département83, Région Paca)* vous accompagnent pour :

- la réalisation de **travaux d'économies d'énergie** permettant d'améliorer votre confort et de réduire significativement vos charges énergies
- la **rénovation complète de votre logement dégradé** : mise aux normes de décence, d'habitabilité, de sécurité
- le maintien à domicile via l'**adaptation de votre logement au vieillissement et/ou au handicap**.

DES AIDES FINANCIERES DIRECTES ET DES AVANTAGES FISCAUX POUR FACILITER LA REALISATION DE VOTRE PROJET !

Jusqu'à 80% d'aides financières

BENEFICIEZ GRATUITEMENT D'UNE ASSISTANCE PERSONNALISEE ET D'UN CONSEIL INDEPENDANT POUR AVANCER SUR VOTRE PROJET

Un **diagnostic technique** de votre logement (mise aux normes, évaluation énergétique, adaptation), la **recherche et la mobilisation de nombreux financements** (aides financières directes, crédit d'impôts, prêts avantageux),... sont autant d'aides et de services auxquels vous pouvez prétendre.

EN PLUS ! Notre Commune s'investit pleinement dans cette démarche et entend encourager l'amélioration des logements de son centre ville. Une aide communale pourra être octroyée sous conditions, en complément des aides financières de la CAD et de ses partenaires, sur tous les projets de rénovation de biens dégradés ou encore d'adaptation des logements. La commune d'Ampus vous aide également sur certains secteurs pour le ravalement de votre façade.

Pour vous accompagner, l'équipe d'animation de Citémétrie, missionnée par la CA Dracénoise, est à votre entière disposition, renseignez vous vite avant de démarrer votre projet

Permanences en Mairie les 1er et 3ème mercredi de chaque mois de 10h à 12h

0805.69.23.29 *(numéro d'appel gratuit depuis un poste fixe)*

pig-cad@citemetrie.fr

Illustrations de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2015

portant règlement permanent du débroussaillement obligatoire et du maintien en état débroussaillé dans le département du Var

Pour plus d'info : http://www.var.gouv.fr : Accueil/Politiques publiques/Environnement/Forêt/Débroussaillement/L'obligation de débroussailler

Extraits de l'article 1

En zone N *(Naturelle, voir PLU)* : abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur une profondeur de **50 m (dessin 1)** ainsi qu'aux voies privées y donnant accès sur une profondeur de **2 m (dessin 2)** de part et d'autre de la voie.

**Profondeur portée à 100 m :*
- *en zone R et En1 pour les communes concernées par un plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRIF) ;*
- *par arrêté municipal s'il y a lieu.*

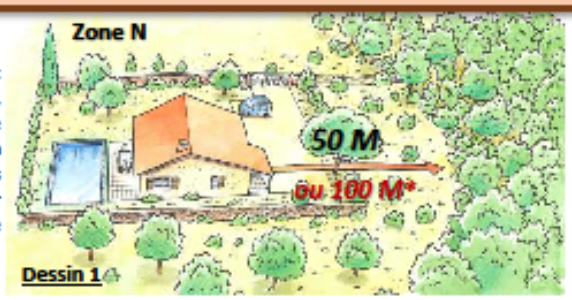

Dessin 1

Dessin 2

En zone U *(Urbaine, voir PLU)* : terrains bâtis ou non bâtis, situés dans les zones urbaines **(dessin 3)**.

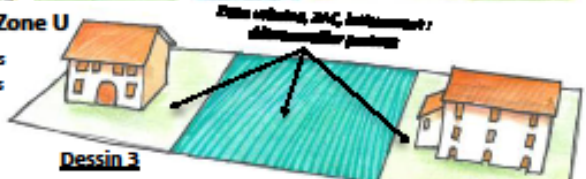

Dessin 3

Article 4 : Modalités techniques du débroussaillement

Dans les zones mentionnées à l'article 1, il est rendu obligatoire le débroussaillement et le maintien en état débroussaillé, entendus comme incluant la réalisation et l'entretien des opérations suivantes.

1. Le maintien, notamment par les moyens de taille et l'élagage, des premiers feuillages des arbres à une distance minimale de tout point des constructions et de leurs toitures et installations d'au moins 3 mètres **(dessin 4)**.

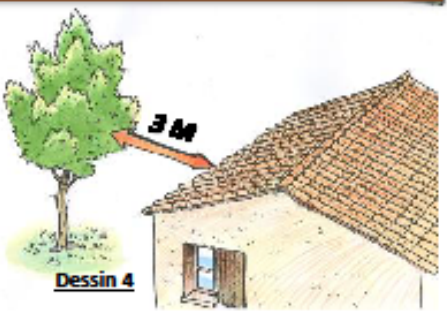

Dessin 4

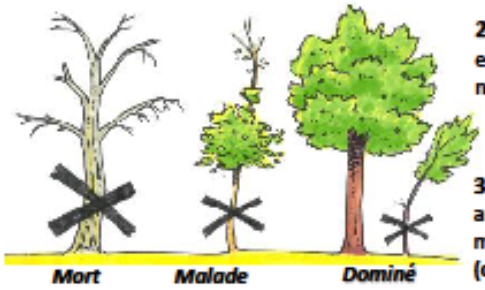

Dessin 5

2. La coupe et l'élimination des arbres et arbustes, morts, malades ou dominés **(dessin 5)**.

3. L'éloignement des houppiers des arbres et arbustes maintenus d'au moins 3 mètres les uns des autres **(dessins 6)**.

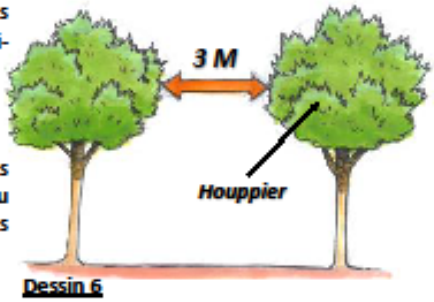

Dessin 6

4. Par dérogation à la disposition précédente, il est possible de maintenir en nombre limité des bouquets d'arbres d'un diamètre maximal de 15 mètres **(dessin 7)** et des bouquets d'arbustes d'un diamètre maximal de 3 mètres **(dessin 8)**, à condition qu'ils soient distants de plus de 3 mètres les uns des autres et situés à plus de 20 mètres de toute construction **(dessin 9)**.

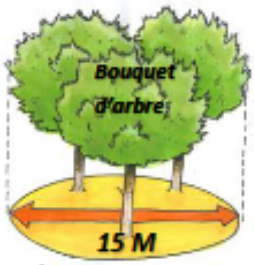

Dessin 7

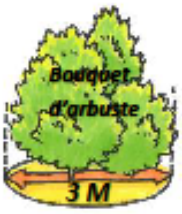

Dessin 8

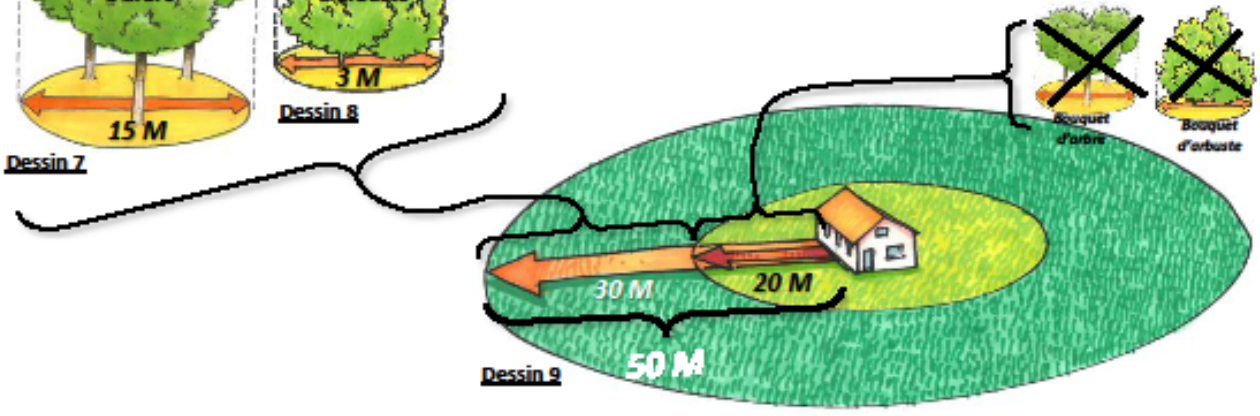

Dessin 9

5. L'élagage des arbres afin que l'extrémité des plus basses branches se trouvent à une hauteur minimale de 2,5 mètres du sol (dessin 10).

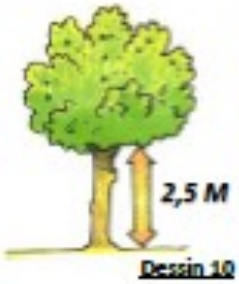

Dessin 10

6. La suppression des arbustes en sous-étage des arbres maintenus, à l'exception des essences feuillues ou résineuses maintenues en nombre limité lorsqu'elles sont nécessaires pour assurer le renouvellement du peuplement forestier (dessin 11).

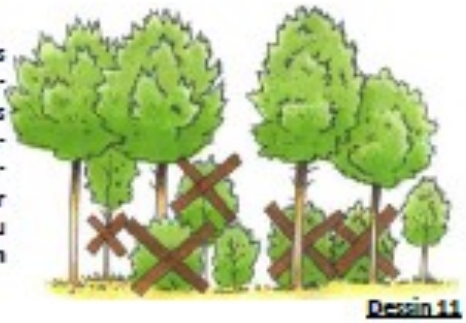

Dessin 11

7. La coupe de la végétation herbacée et ligneuse basse (dessin 12).

Dessin 12

8. Le ratissage et l'élimination de tous les débris de végétaux, notamment les feuilles mortes et les aiguilles (dessin 13), dans un rayon de 20 mètres autour des constructions et installations et sur les toitures des bâtiments (dessin 14).

Dessin 14

Dessin 13

9. Les haies séparatives, doivent être distantes d'au moins 3m des constructions, des installations et de l'espace naturel, et avoir une épaisseur maximale de 2 mètres et une hauteur maximale de 2 mètres (dessin 15).

Dessin 15

10. Les voies d'accès aux constructions, chantiers et installations de toute nature doivent être dégagées de toute végétation sur une hauteur de 4 mètres à l'aplomb de la plate-forme et sur la totalité de la largeur de la plate-forme, de manière à garantir un **gabarit** de passage de 4 mètres. Elles doivent être débroussaillées sur une profondeur de 2 mètres de part et d'autre (dessins 16).

11. L'élimination de tous les végétaux et débris de végétaux morts, ainsi que l'ensemble des rémanents de coupe et de débroussaillement. Cette élimination peut notamment être effectué par broyage, compostage, apport en déchetterie ou brûlage (dans le respect des dispositions encadrant l'emploi du feu*) (dessin 17).

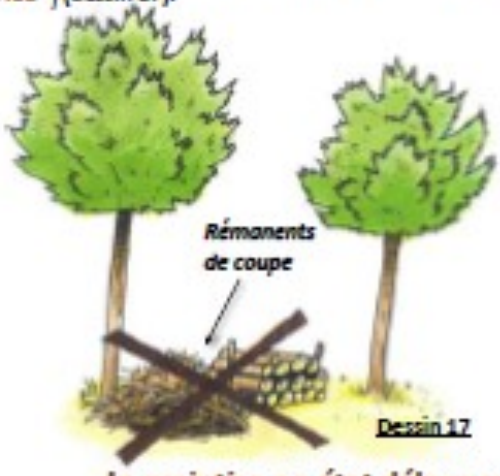

Dessin 17

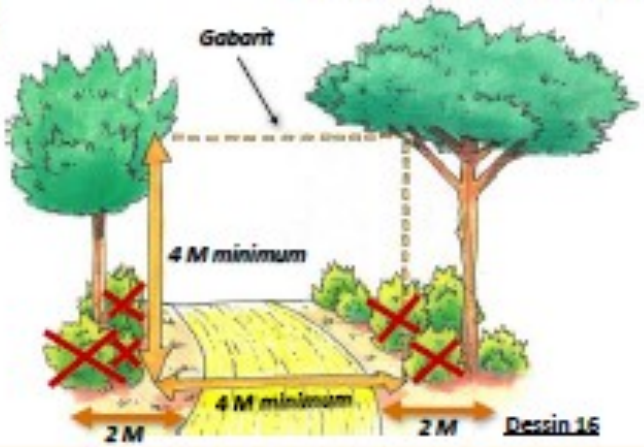

Dessin 16

*Emploi du feu : consulter http://www.var.gouv.fr : Accueil/Politiques publiques/Environnement/Forêt/Emploi du feu/Réglementation de l'emploi du feu dans le Var

Le maintien en état débroussaillé doit être assuré de manière permanente.

Conception, réalisation et illustration : Bruno Teissier du Cros
CNPF pôle CRPF Alpes Méditerranée-Var | octobre 2017

Désignation d'un CONCILIATEUR de JUSTICE pour la commune d'AMPUS

(par ordonnance d'extension de compétence en date du 3 avril 2018)

Qu'est-ce qu'un Conciliateur de Justice ?

C'est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole ayant une réelle expérience en matière juridique et qui est nommé par le Premier Président de la Cour d'Appel sur proposition du juge d'instance auquel il est rattaché ; il tient ses permanences dans un lieu public et il est tenu à la neutralité et à la confidentialité.

Son domaine d'intervention est de concilier pour réconcilier les parties pour tous les litiges de la vie quotidienne qui lui sont soumis, tels que les conflits de voisinage générés par le bruit, les arbres, les animaux, les différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires, en matière de copropriété et de construction, les litiges avec les banques, les opérateurs téléphoniques ou entre deux commerçants, les problèmes d'échéances impayées et de surendettement notamment.

Il est en revanche incompétent pour toutes les affaires touchant au droit de la famille telles que divorce, pensions alimentaires, litiges avec l'Administration et infractions pénales.

Son rôle est d'instaurer un dialogue entre les parties personnes physiques ou morales telles que sociétés civiles ou commerciales, afin de permettre le règlement amiable de leurs différends quelque soit le montant du litige en matière de conciliation conventionnelle extra-judiciaire, ou pour les litiges d'un montant inférieur à 4000 euros en cas de tentative préalable de conciliation obligatoirement déléguée par le Juge d'instance à un Conciliateur de Justice avant toute action judiciaire.

Quelle soit conventionnelle ou déléguée, la procédure de conciliation est entièrement gratuite, en assurant la sécurité judiciaire grâce à l'homologation par le juge du constat d'accord éventuel afin de lui donner force de jugement exécutoire ; en cas d'échec, aucune information sur la tentative préalable de conciliation ne peut être communiquée au juge et l'action en justice peut être engagée par l'une ou l'autre des parties ou même être reprise par celles-ci en cas de non conciliation en cours d'instance.

Monsieur Gérald GRAZZINI DARGELOS, Conciliateur de Justice près le Tribunal d'Instance de DRAGUIGNAN, pourra recevoir les justiciables à la Mairie de AMPUS, les premier et troisième vendredi de chaque mois de 10 heures 30 à 12 heures 30, en prenant rendez-vous avec lui par téléphone au 04 94 70 97 11 ou sur son portable au 06 09 52 89 01 ou encore par internet sur le site des CONCILIATEURS DE FRANCE : www.conciliateurs.fr

Quartier Saint-Joseph, au tournant du Pré des Enfants,

un frène jugé dangereux par l'Office National des Forêts a du être abattu.

COMMENT NOTRE ECOLE ACCUEILLE LA BIODIVERSITE

A l'initiative de Madame Anne-Sophie ROY, professeure des écoles en charge des classes de CM1-CM2 ; notre école adhère dorénavant au label « Oasis Nature ».

Ce label est délivré par l'association "Humanité et Diversité ", reconnue d'utilité publique sous le parrainage de Monsieur Hubert REEVES, célèbre astrophysicien franco-canadien.

Toute personne possédant « un petit coin de verdure » et s'engageant à y développer la biodiversité peut y adhérer. Notre école, avec la pleine implication de la commune, a débuté depuis la rentrée 2017, la mise en culture d'un potager situé à 100 m. de l'école.

Outre les bienfaits apportés à la nature, cette action favorise le travail de groupe et l'implication de chaque élève dans un projet à long terme : « faire et voir pousser ».

Patience, sens de l'effort sont nécessaires pour goûter à l'émerveillement de voir naître ce monde végétal.

Des dispositifs permettant l'épanouissement de la biodiversité viendront compléter et embellir cet écosystème : mangeoire, hôtel à insectes...etc.

Avec ce beau projet, Ampus est plus que jamais authentique par nature !!!

Aude ABIME

ECOLE - Rentrée 2018-2019

INSCRIPTIONS PETITE SECTION MATERNELLE

Nous vous informons que les inscriptions en petite section de maternelle doivent être effectuées auprès du secrétariat de la Mairie avant le 31 Mai 2018. Les pièces à produire sont les suivantes : livret de famille, carnet de santé, certificat médical et justificatif de domicile datés de moins de 3 mois.

REGLEMENTATION DE L'EMPLOI DU FEU ET DU BRULAGE DES DECHETS VERTS

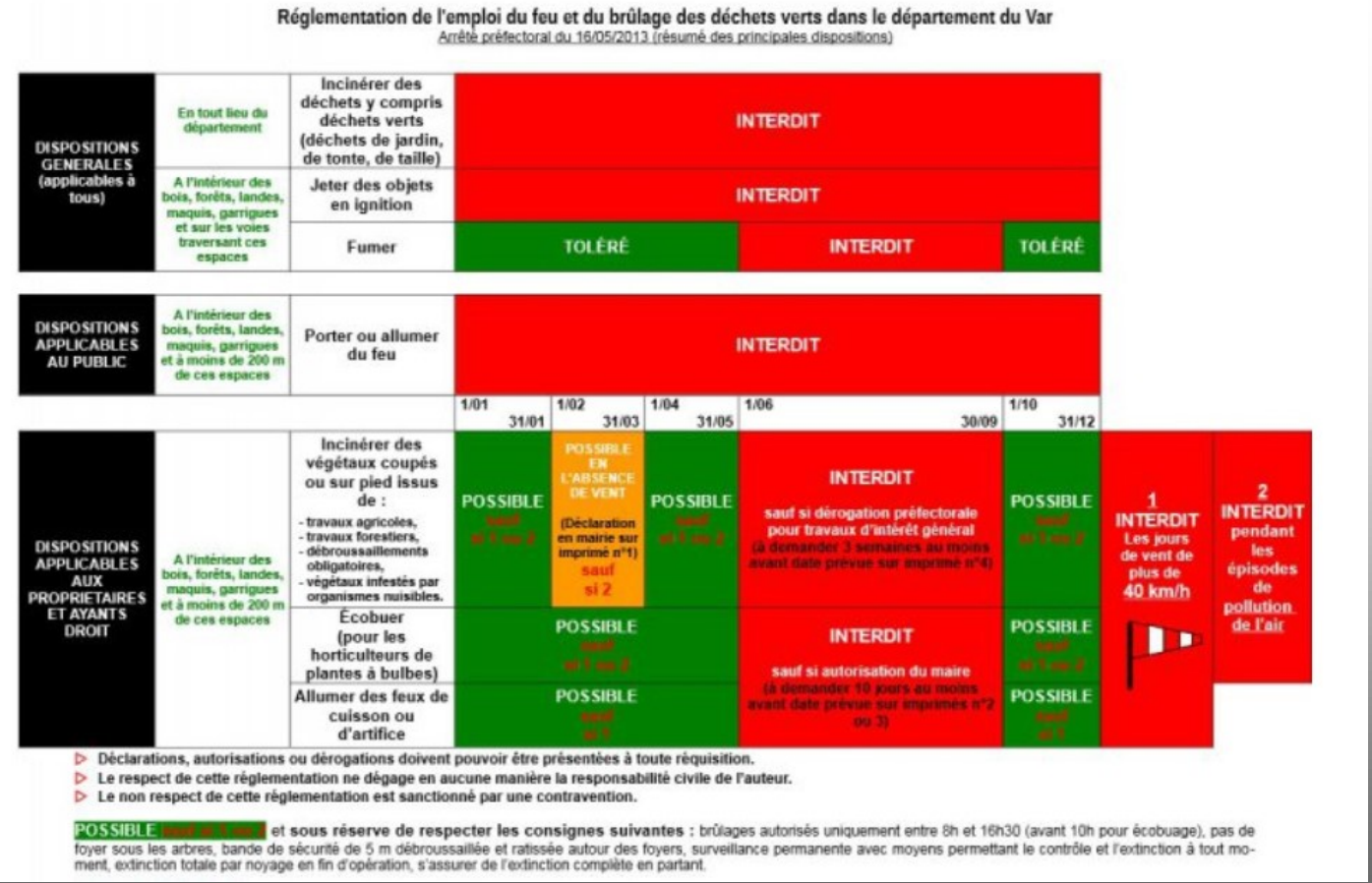

1er Avril 2018
AMPUS
7509 OW 83
Côte Historique d'Ampus
www.afaclubauto.com

MARTINI RACING
MARTINI RACING
DR-585-BP

Les participants d'Ampus

à la 1ère Montée Historique

Mathieu AYCARD

Michel SYLVESTRE A LA MARIAZ

Jean-Michel CAYROL

Jean-Charles NEGRO

On a aussi aperçu aussi **Martine MICHEL** au volant d'une Alpine.

CJ-203-YA
REGIS

20
MCA COMPETITION
BH-506-CB

8938 WP 83

69
RENAULT SPORT
YOKOHAMA
BK-657-JK

La remise des prix

De gauche à droite: Claude JULIAN, Commentateur - Hugues MARTIN, Maire d'Ampus - Robert AUGIAS, - Pierre ANDRE, Président de l'Association Amateurs Figaniérois d'Automobiles, organisatgeur - Rémy OTTEVENT - Ghyslaine ANDRE

AMPUS

Programme des Festivités 2018

Avril

01/04	Côte Historique d'Ampus	AFA Club Auto
13/04	Conférence littéraire St Exupéry	Emporium
28/04	Soirée cabaret à 19h à la Salle Maurice Michel	Les Darnaguettes
28/04 au 03/06	Tournoi de tennis	Ampus Tennis Club
29/04	4ème Grand Prix Cycliste	OCCV

Mai

05/05	Balade Photo Ampus - Départ à 14h de la Médiathèque	Médiathèque-CAD
05/05	Conférence sur le développement durable à 17h à la Salle M. Michel	R.D. CASANOVA
06/05 au 12/05	Balade en moto d'Ampus à Jetzendorf	Comité de Jumelage
11/05	Théâtre Cie D. Donadei	Emporium
13/05	Sortie aux Baux de Provence	Club Léo Lagrange
13/05	1er Triathlon des élus varois et des Ampusians	Comité Ampus Festivités
20/05	Vide Greniers avec exposition photos d'antan du village	Comité Ampus Festivités
26/05	Sortie à San Remo	Comité Ampus Festivités

Juin

08/06	Concert du guitariste JL Morard « J'aime la musique »	Emporium
09/06	Fête du tennis avec animations	Ampus Tennis Club
11/06	Sortie dans le Pays Grassois	Municipalité - CCAS
30/06	Balade Gourmande à 20h Place de la Mairie	Comité Ampus Festivités
30/06	Feu d'artifice à 22h au boulodrome	Municipalité
30/06	Ouverture du bal avec le groupe Synthèse à 22h30	Comité Ampus Festivités

Juillet

08/07	Aïoli sous les platanes à 12h	Club Léo Lagrange
13/07	Apéritif Républicain sur la Place de la Mairie	Municipalité
13/07	Bal Guinguette à 19h sur la Place de la Mairie	Comité Ampus Festivités
14/07	Repas à 12h au Boulodrome - Concours de boules	Boule Ampusianne
21/07	Apéritif concert à 19h sur le Bd Clemenceau	Comité Ampus Festivités
29/07	Journée des enfants au Boulodrome	Les Razmoquettes-Boule Ampusianne-CLL-Capoeira
29/07	3ème Marché des artisans d'Art, Artistes et Producteurs du Haut-Var	Comité Ampus Festivités

Août

04/08	Apéritif Concert à 19h sur la Place de la Mairie	Comité Ampus Festivités
09/08	Concert jazz avec Gilles Blanchard à la Salle Maurice Michel	Emporium
10/08	Vernissage Expo peinture à 18h dans la salle du Conseil - Mairie	Club Léo Lagrange
11 au 17/08	Exposition Peinture dans la salle du Conseil - Mairie	Club Léo Lagrange
11/08	Apéritif concert à 19h sur le Bd Clemenceau	Comité Ampus Festivités
14/08	Aïoli sur la Place de la Mairie avec soirée dansante	Municipalité-CAF
15/08	Remise des Prix des Jardins et Balcons Fleuris à 11h30 Place de la Mairie	Municipalité
15/08	Apéritif avec l'Harmonie Aurélienne à 12h sur la Place de la Mairie	Municipalité
15/08	Pique nique Champêtre au Boulodrome avec concours de boules	Comité Ampus Festivités
18/08	Bal des Indiens à 19h sur la Place de la Mairie	Comité Ampus Festivités
26/08	Vide Greniers avec apéritif concert à 12h	Comité Ampus Festivités

Septembre

02/09	Foire Agricole	Comité Ampus Festivités
09/09	Fête du plan	APPA
14/09	Conférence sur les Manchots par M. le professeur Denis ALLEMAND	Emporium
15/09	Soupe au pistou avec animation à 19h30 à la Salle Maurice Michel	Club Léo Lagrange
16/09	Journée du Patrimoine	Asa de Fontigon

Octobre

06 au 07/10	Journées Nationales de la Spéléologie avec tyroliennes au bd Clemenceau	GARS
12/10	Domaine viticole du Dragon	Emporium

Novembre

02/11	3ème Nuit des Sorcières	Comité Ampus Festivités
09/11	Théâtre	Emporium
16/11	Film documentaire à 20h à la Salle Maurice Michel	Médiathèque-CAD
17/11	Soirée Bavaroise à 19h à la Salle Maurice Michel	Comité de Jumelage
18/11	Sortie en car	Club Léo Lagrange

Décembre

14/12	Soirée de Gala	Emporium
16/12	Marché de Noël	CAF-Emporium
31/12	Réveillon du Jour de l'An	Boule Ampusianne

Contacts

Ampus Tennis Club : 06.09.57.62.53 - APPA : 06.28.07.37.79 - Asa de Fontigon : 06.71.01.32.61 -
Boule Ampusianne : 06.09.53.49.70 - Club Léo Lagrange : 06.26.40.24.15 -
Comité Ampus Festivités : 06.89.27.15.31 - Comité de Jumelage : 04.94.70.96.16 -
Darnaguettes : 04.94.70.96.29 - Emporium : 06.29.77.50.08 - GARS : 04.94.70.97.56 -
Médiathèque : 04.94.76.72.66 - Municipalité : 04.94.70.97.11 - Quero Aprender
Capoeira : 06.26.53.85.26 - Razmoquettes : 06.15.66.48.27

Les manifestations de l'année

Vous l'aurez remarqué, le programme des festivités et manifestations de l'année est chargé. Il convient de remercier et de féliciter toutes les Associations du village dont les bénévoles donnent de leur temps et de leur énergie , souvent depuis bien longtemps, pour qu'Ampus vive tout au long de l'année.

Cette année, de nombreuses manifestations, sont inscrites au programme. Parmi les nouvelles proposées:

⇒ **Le 01/04 a eu lieu la 1ère Montée Historique d'Ampus, qui a été organisée par l'Association des Amateurs Figaniérois d'Automobiles et qui a été un énorme succès.**

◊ **Le 5/05: Conférence sur le Développement Durable par Roger Casanova, Maire-honoraire d'Ampus**

◊ **Le 13/05: 1er Triathlon des Elus Varois et des Ampusians organisé par le Comité Ampus Festivités**

◊ **Le 09/06: La fête du Tennis organisée par l'Ampus Tennis Club**

◊ **Le 02/09: Foire Agricole (CAF)**

◊ **Le 16/09: Journée du Patrimoine (ASA de Fontigon)**

◊ **Les 6 et 7/10: Journées Nationales de la Spéléologie organisées par le Groupement Ampusian de Recherches spéléologiques**

◊ **Le 17/11: Soirée Bavaroise organisée par le Comité de Jumelage Ampus - Jetzendorf**

◊ **Le 31/12: Réveillon du jour de l'an organisé par la Boule Ampusianne.**

ET…….. Toutes les manifestations que vous retrouvez chaque année.

En vrac…..Les conférences, spectacles et concerts d'Emporium La soirée Cabaret des Darnaguettes, le Grand prix cycliste d'Ampus (Olympique Cycliste Centre Var), les sorties du Club Léo Lagrange, le vide -greniers du CAF, les sorties du CCAS, la 20ème BALADE GOURMANDE, les aïolis, les bals, les apéritif-concerts, la journée des enfants, le 3ème marché des Artisans d'art, artistes et producteurs du Haut-Var, les expositions de peintures, l'apéritif de la Municipalité du 15 Août, la Fête du Plan organisée par l'APPA, la Nuit des Sorcières, le Marché de Noël.

Il y en a pour tous les goûts. Alors venez en nombre. Vous passerez d'agréables moments et votre présence sera un encouragement pour les organisateurs.

MARIAGE:

SICARD Claude et GAC Christine le 2 mars 2018

DECES:

DARNAUD Sylvie veuve ABADIE le 24 janvier 2018 à Ampus
MARTIN Edmond le 27 février 2018 à Draguignan
GOHIER Viviane épouse BLANCHARD le 7 mars 2018 à Ampus
CORNUÉ Danielle épouse MUNIER le 1er avril 2018 à Draguignan

Vendredi 18 Mai à 18h30

REUNION PUBLIQUE

Salle Maurice MICHEL

Le Maire et le Conseil Municipal, soucieux de poursuivre un dialogue constructif permanent avec l'ensemble de la population, organisent une réunion publique le Vendredi 18 Mai 2018 à 18h30 en la Salle Maurice Michel. Cette réunion sera suivie d'un apéritif.

Vous aurez la possibilité de poser toutes les questions concernant votre environnement immédiat, évoquer la vie des quartiers, mais également de vous informer sur les réalisations et projets en cours, en matière de travaux notamment, et poser toutes questions d'ordre général sur la politique menée par la Municipalité, les investissements, les finances, ...etc...

La Municipalité recueillera toutes les remarques constructives dans tous les domaines de l'action municipale.

Nous vous attendons nombreux.

Villages de Caractère du Var®